



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques
Service politiques et police de l'eau

Paris, le 27/12/2022

Affaire suivie par :

Audrey BILDSTEIN (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 44

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

Courriel : drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France

PJ : Bulletin du 11 décembre au 26 décembre 2022

Référence : Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 31 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 11 décembre au 26 décembre 2022

N°17

édité le 27/12/2022

Synthèse

La dernière quinzaine a été très contrastée avec une première semaine très sèche et puis une deuxième semaine humide. Cela a eu pour conséquence une baisse des Qm3J sur la première semaine sur les petits cours d'eau. Ceci explique pourquoi la situation est plus sévère par rapport au dernier bulletin. Cependant, les pluies observées à partir du 20 décembre ont permis un regain des écoulements. Si les montées de débits sur les grands cours d'eau semblent pérennes, ce n'est pas le cas sur certains petits cours d'eau qui après la hausse des niveaux entament vite la redescente.

Les prévisions météorologiques annoncent encore de la pluie pour la fin de semaine, puis le retour d'un temps sec à partir de mardi 3 janvier 2023. La sortie de l'étiage 2022 des petits cours d'eau dépendra de l'importance des cumuls de pluie à venir.

Grandes rivières

Les débits des grandes rivières sont restés stables sur la première semaine. Les précipitations de la deuxième semaine ont entraîné une hausse des niveaux. Ceci explique le fait que les Qm3J de la quinzaine se situent juste avant les pluies qui ont commencé le 20 décembre 2022. Les pluies à venir devraient permettre de maintenir des débits plus hauts et ainsi éloigner significativement les Qm3J des seuils d'étiage.

Sur **7** stations, on compte :

- **0** station en **vigilance**.
- **0** station en **alerte**.
- **0** station en **alerte renforcée**.
- **0** station en **crise**.

Petites rivières

Tout comme les grandes rivières, les Qm3J de la quinzaine sont observés juste avant les pluies de la deuxième semaine. Les Qm3J ont eu tendance à stagner, voir baisser (le Réveillon, le Surmelin) par rapport à la précédente quinzaine, ceci est dû à l'absence de pluie sur la première semaine. Les réactions aux pluies ont permis de sortir des seuils d'étiage. Cependant, sur certains cours d'eau cela peut être que provisoire, puisque les débits repartent déjà à la baisse. Ainsi sur la prochaine quinzaine, on peut s'attendre à une hausse des Qm3J, mais ces derniers pourraient tout de même rester sous les seuils de vigilance.

Sur **24** stations, on compte :

- **4** stations en **vigilance** : Acon sur l'Avre, Episy (Lunain) sur le Lunain, Diant sur l'Orvanne et Saint-Eugène sur le Surmelin.
- **5** stations en **alerte** : Pommeuse sur le Grand Morin, Montmirail sur le Petit Morin, Férolles-Atilly [La Jonchère] sur le Réveillon, Blandy-les-Tours sur le Ru d'Ancœur et Pont-sur-Vanne sur la Vanne.
- **0** station en **alerte renforcée**
- **0** station en **crise**

Situation des nappes

Les précipitations du mois de décembre sont pour le moment largement déficitaires sur la région Île-de-France avec un écart à la normale allant jusqu'à - 50 % (information à actualiser avec les derniers jours du mois). La période propice à la recharge des nappes débutant, la situation est largement défavorable pour la recharge des nappes pour le moment. Cette quinzaine, un piézomètre passe en vigilance (Saint-Martin-Chennetron) ce qui porte le nombre de piézomètres en vigilance à 3, et 1 en alerte.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 3 piézomètres en **vigilance** : Mareil-le-Guyon, Escrones et Saint-Martin-Chennetron.
- 1 piézomètre en **alerte** : Bréval.
- 0 piézomètre en alerte renforcée.
- 0 piézomètre en crise.

Bilan synthétique de la quinzaine

Météo



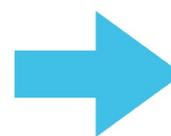
Doux et Humide

Débits



Hausse

Nappes



Stable

Prochain bulletin d'étiage le 10 janvier

QR code du bulletin



SOMMAIRE

Situation des rivières	p.3
Carte de suivi de l'étiage	p.3
Débits des rivières	p.4
Evolution des débits journaliers	p.5
Bilan annuel des bulletins	p.7
Situation des nappes	p.8
Etat des piézomètres.....	p.8
Carte de suivi de l'état piézométrique	p.8
Evolution des piézomètres	p.9

Situation des rivières

Carte de suivi de l'étiage Situation du 27/12/2022



Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Débit des rivières sur la quinzaine

Tableau des débits

Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)			Tendance	Indice de confiance
		V	A	AR	C	Du 27/11 Au 11/12	Du 11/12 Au 26/12			
Grandes rivières :										
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	46	42	le 18/12/22	↗	
Oise	Creil	32	25	20	17	40	37	le 18/12/22	↗	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	79	86	le 19/12/22	↗	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	91	105	le 19/12/22	↗	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	139	139	le 19/12/22	↗	
Seine	Vernon	170	131	113	100	219	209	le 17/12/22	↗	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	36	43	le 20/12/22	↗	
Petites rivières :										
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	1,46	1,22	le 17/12/22	↗	
Essonne	Boulancourt (**)		0,32		0,20	0,80	0,80	le 12/12/22	↗	
	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5	7,5	7,3	le 14/12/22	↗	
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,0	2,1	le 17/12/22	↗	
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	11,1 ^c	10,4	le 20/12/22	↗	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,36 ^c	0,36	le 11/12/22	↗	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,67	0,66	le 12/12/22	↗	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	1,17	1,17	le 11/12/22	↗	
Orge	Saint-Chéron [St-Evrout] (***)	0,16	0,13	0,12	0,11	0,20	0,19	le 17/12/22	↗	
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	2,3	2,2	le 17/12/22	↗	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,28	0,27	le 20/12/22	→	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,42	0,43	le 17/12/22	↗	
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50	1,04	1,00	le 18/12/22	↗	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,36	0,35	le 17/12/22	↗	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,025	0,021	le 17/12/22	↗	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,009 ^c	0,008	le 11/12/22	→	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,39	0,57	le 11/12/22	→	
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	0,83	0,77	le 19/12/22	↗	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,38 ^c	0,36	le 17/12/22	↗	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,0	3,0	2,4	2,0	2,8	2,8	le 19/12/22	↗	
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	1,19	1,15	le 17/12/22	↗	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,094	0,091	le 18/12/22	↗	
Ysieux	Viarnes [Moulin de Bertinval]	0,10	0,08	0,07	0,06	0,14	0,13	le 17/12/22	↗	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,67	0,65	le 17/12/22	↗	

- ^c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations
 (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire
 (***) station non réglementaire, donnée à titre d'information

Qm3J débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine

V seuil de vigilance

A seuil d'alerte

AR seuil d'alerte renforcée

C seuil de crise

Tendance à venir :

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météorologiques. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).

- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>

Evolution des débits journaliers et des précipitations journalières pour quelques stations représentatives depuis septembre 2021

La Seine à Paris [Austerlitz]

État : /

Qm3J : 139 m³/s

A l'image de tous les grands cours d'eau, la Seine à Paris a vu ses débits significativement augmenter suite aux pluies ayant débuté le 20 décembre.

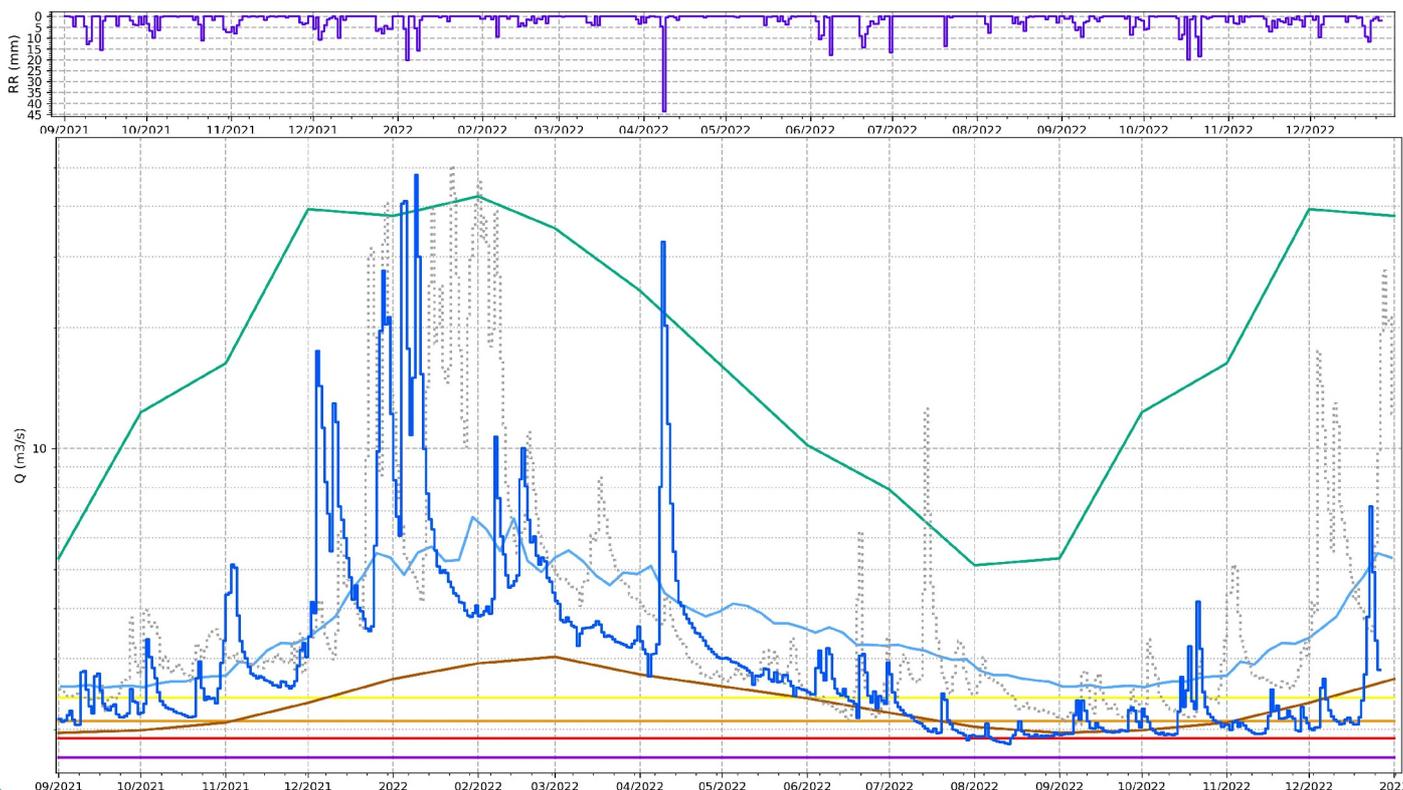


Le Grand Morin à Pommeuse

État : A

Qm3J : 2.1 m³/s

Le grand-Morin à Pommeuse se situait en situation d'alerte à l'issue de la première semaine très sèche. Les pluies observées ont entraîné une forte réaction, par rapport aux 8 derniers mois. Les débits sont depuis l'arrêt des pluies à la baisse, se rapprochant de nouveau du seuil de vigilance.

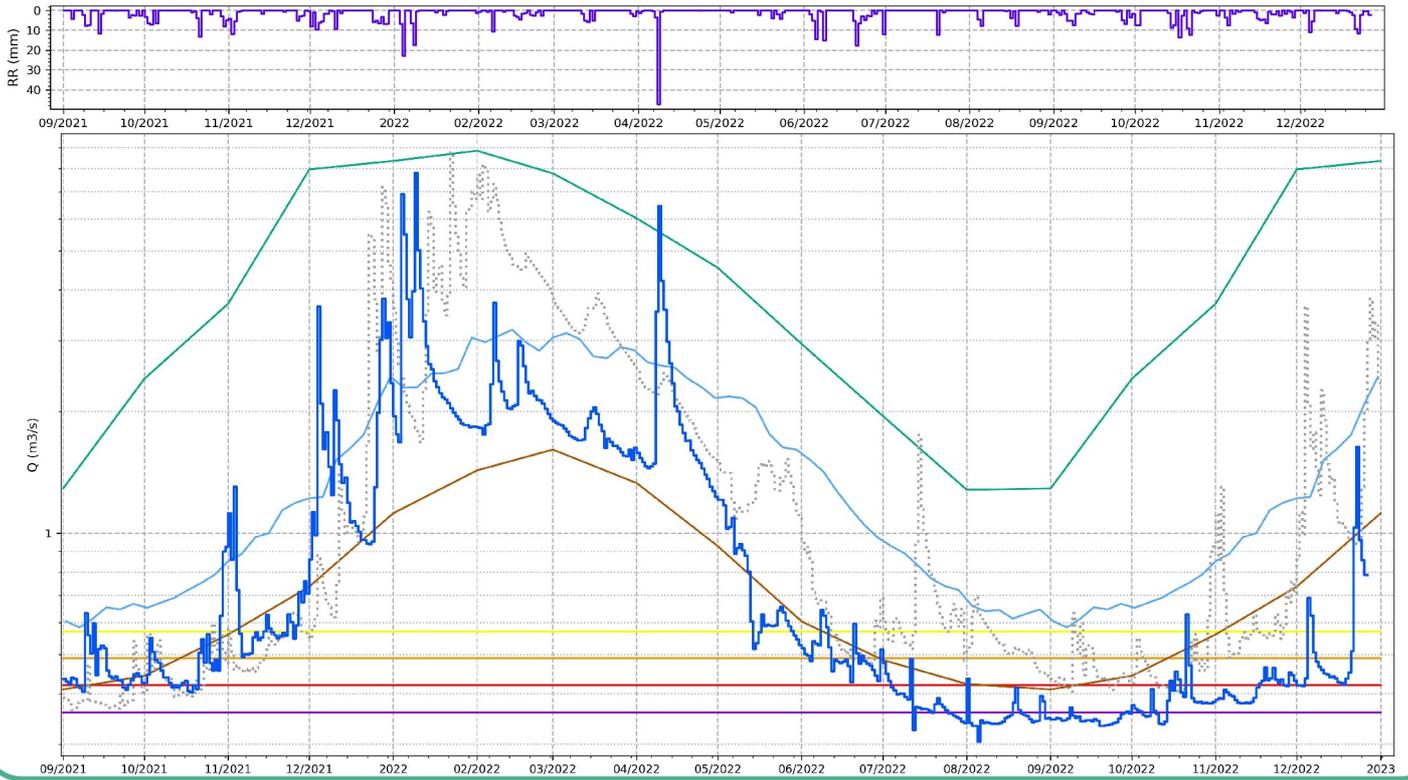


Le Petit Morin à Montmirail

État : A

Qm3J : 0.43 m³/s

Mi-décembre, le Petit Morin à Montmirail a continué sa baisse pour finir en alerte, à la limite de l'alerte renforcée. Les pluies de la semaine dernière ont permis de sortir des seuils d'étiage. Cependant depuis ils baissent à nouveau et restent sous la quinquennale mensuelle sèche. Les pluies à venir seront déterminantes sur le maintien hors vigilance ou non du Petit Morin.

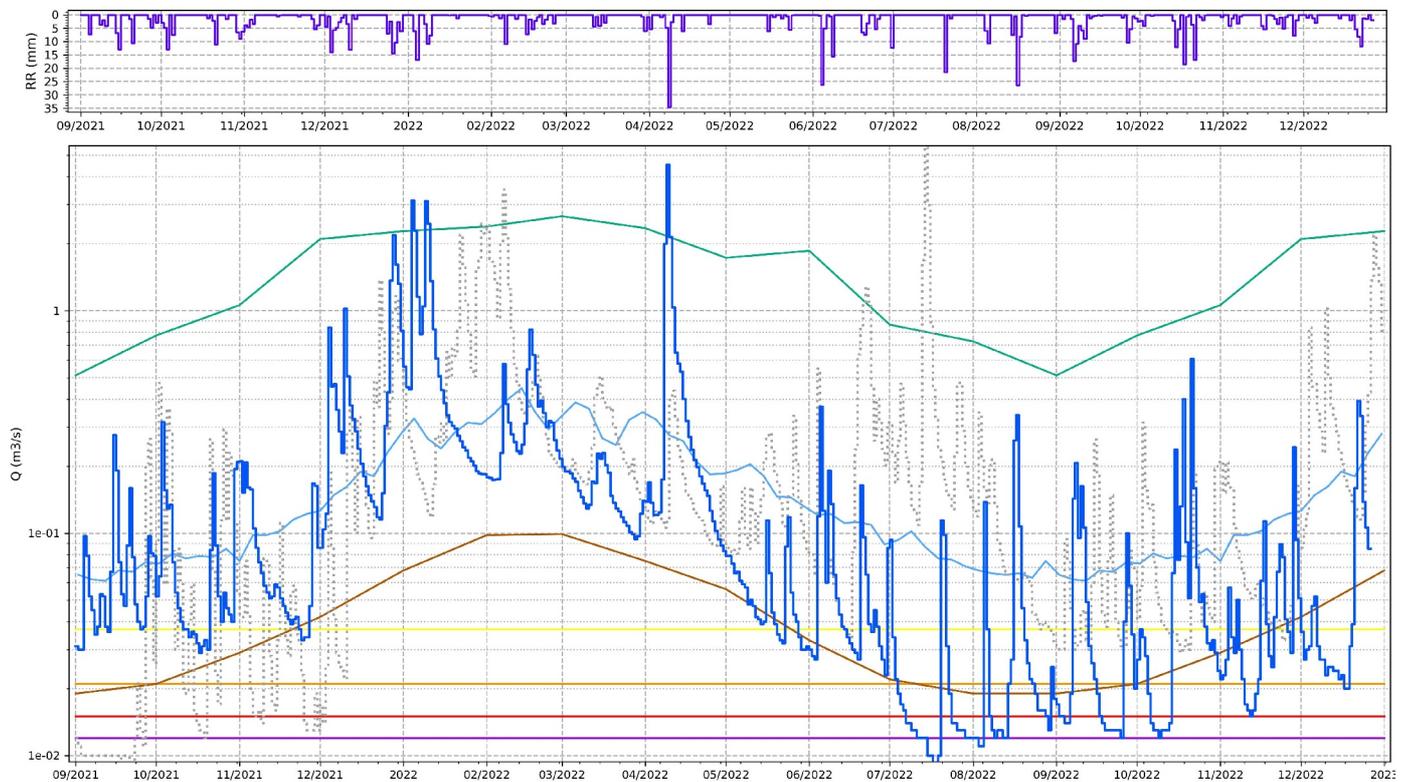


Le Réveillon à Férolles-

État : A

Qm3J : 0.021 m³/s

L'absence de pluie du début de quinzaine a conduit le Réveillon à La Jonchère à franchir le seuil d'alerte. Les pluies observées ont permis d'en sortir. Les précipitations attendues devraient permettre le maintien des débits hors des seuils d'étiage.



Légende des graphes:

- Débits journaliers
- Débits année précédente
- Quinquennales humides
- Médianes
- Quinquennales sèches
- Seuil de Vigilance
- Seuil d'Alerte
- Seuil d'Alerte Renforcée
- Seuil de Crise
- ||| Précipitations journalières (Antilope)

Situation des nappes

Etat des piézomètres

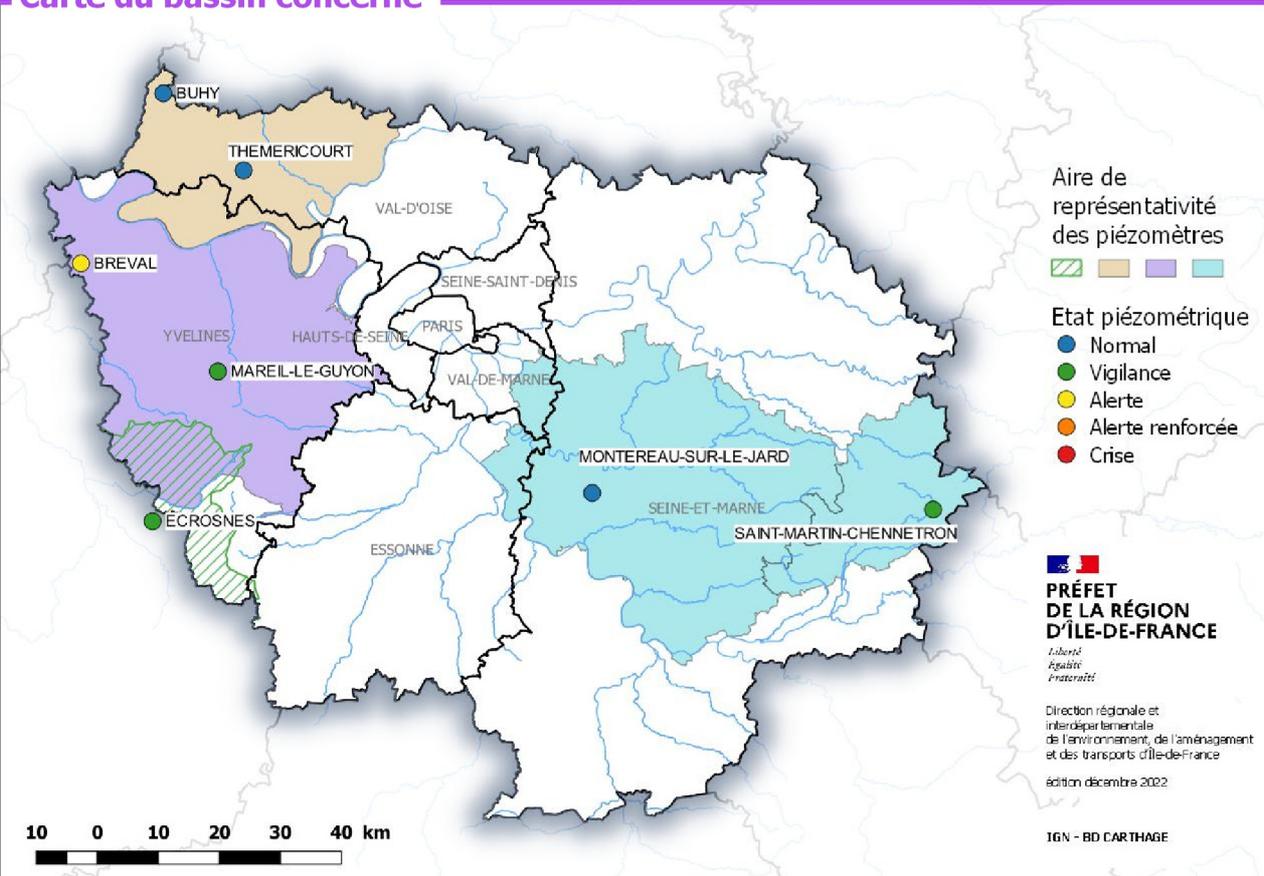
Tableau des tendances

Bien que le mois de décembre est pour le moment largement déficitaire en pluies, des apports significatifs sur les derniers jours ont permis une certaine stagnation des nappes, notamment pour les nappes des Yvelines et le piézomètre de Bréval.

Nappe	Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse	Tendance Vidange - Stable - Recharge
Craie du Vexin Français	Buhy	NORMALE	→
	Théméricourt		
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	ALERTE	→
	Mareil le Guyon	VIGILANCE	→
Craie sous calcaire de Beauce	Ecrosnes	VIGILANCE	→
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	NORMALE	→
	Saint Martin Chenetron	VIGILANCE	↘

Carte de suivi de l'état piézométrique

Carte du bassin concerné

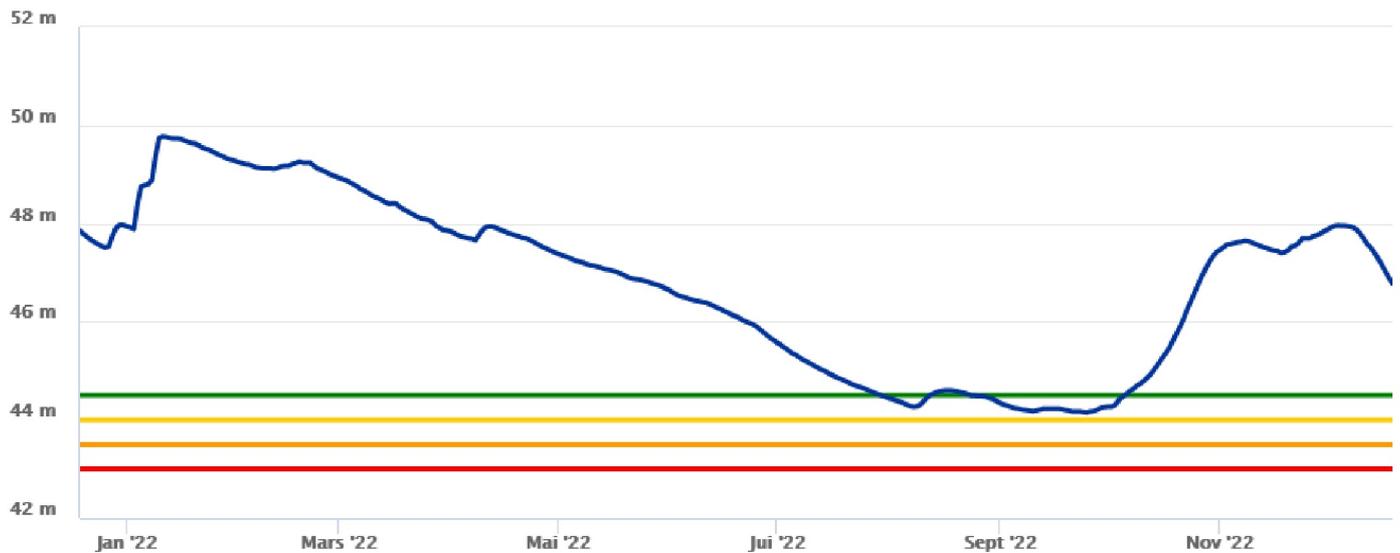


Etat des piézomètres (sur 3 ans)

Nappe de la craie du Vexin Français

Le piézomètre de Buhy est en situation normale et est en évolution stagnante. A Théméricourt, les données sont indisponibles. Un retour à la normale est prévu courant janvier.

Buhy



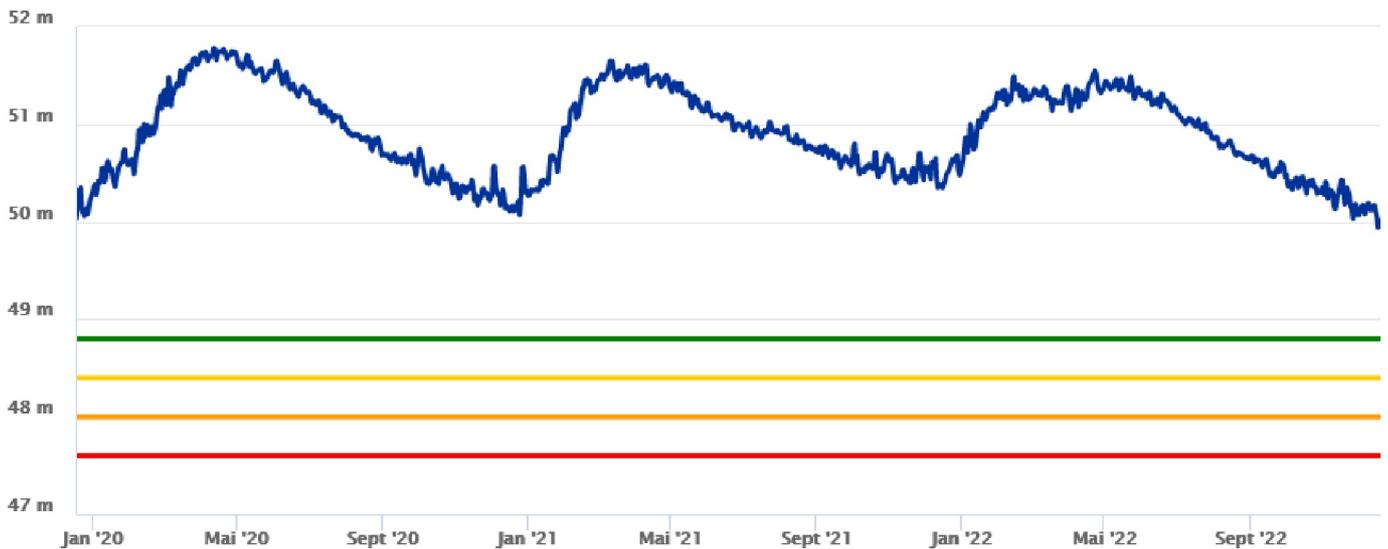
Théméricourt



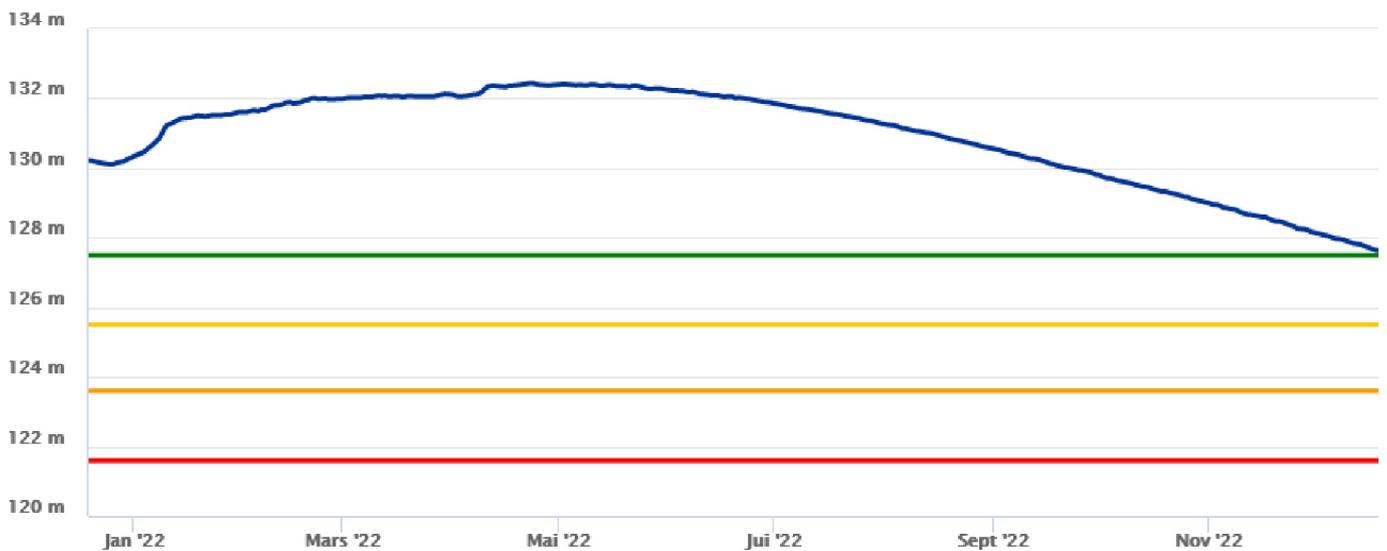
Nappe du Champigny en Brie

La vidange se poursuit sur le secteur ouest de la nappe à Beauchery-Saint-Martin (Saint-Martin-Chennetron) : cet indicateur passe en vigilance. Le niveau récent est en effet de 127,43 m NGF le 26 décembre. Les précipitations récentes sont présentes, mais restent relativement faibles. A Montereau-sur-le-Jard, le niveau est globalement stable depuis début décembre. Une très légère tendance à la baisse est toutefois constatée sur les derniers jours.

Montereau-sur-le-Jard



Saint Martin Chennetron



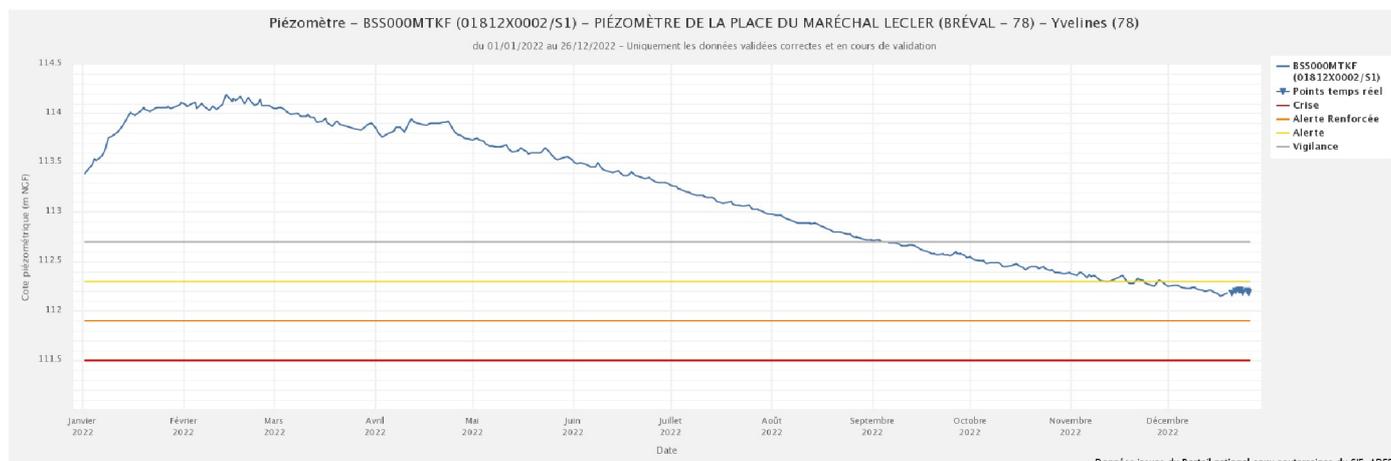
Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

Le niveau des nappes de ce secteur se stabilise grâce aux précipitations efficaces ayant eu lieu sur la dernière décade du mois de décembre. En conséquence, le niveau à Bréval se stabilise depuis 15 jours, le dernier niveau connu étant de 112,19 m NGF, soit au-delà du seuil d'alerte. A Mareil-le-Guyon, le piézomètre est en vigilance. Après une baisse de 10 cm à la mi-décembre, le niveau d'eau semble se stabiliser.

Mareil le Guyon



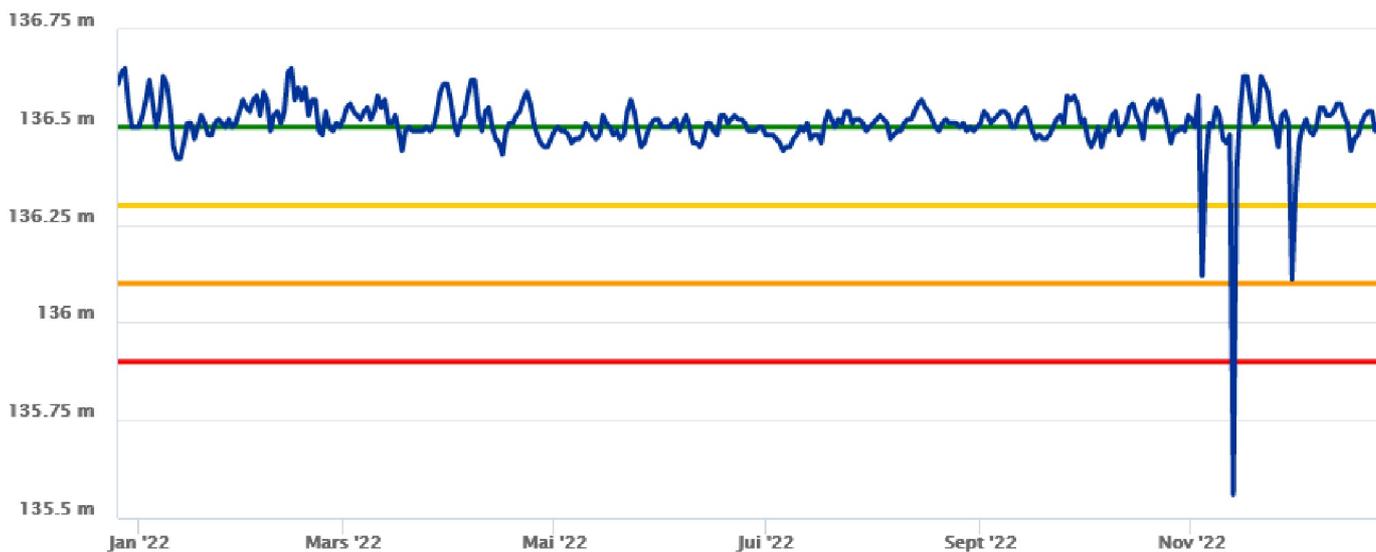
Bréval



Nappe de la craie sous calcaires de Beauce

La situation à Ecrosnes reste inchangée : la tendance est stable et le niveau se situe autour du seuil de vigilance.

Ecrosnes



L'étiage sur Internet de la DRIEE :

<http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

<http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

Données nappes en ligne :

<http://ades.eaufrance.fr/>

Observatoire national des étiages :

<http://onde.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Liens utiles

Contact

drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr



Prochain bulletin d'étiage le 10 janvier